

CHARTRE DU SCO BASKET D'ORVAULT



*Il n'y a pas de joueur plus important que l'équipe
Il n'y a pas d'équipe plus importante que le club*

En signant une licence au sein du SCO Basket d'Orvault, le joueur (et ses parents) acceptent les règles de fonctionnement énoncées dans cette chartre. Le respect de cette dernière doit permettre à tous de vivre une année sportive dans les meilleures conditions. Le basket-ball est un sport collectif de compétition qui suppose un engagement de chacun à l'égard du collectif. Tout manquement d'un joueur(e) ou d'un parent à ces éléments pourra faire l'objet d'une convocation de la commission « esprit club et discipline »

Le Club s'engage à :

- Assurer et licencier le joueur(se) auprès de la FFBB,
- Offrir au joueur(se) les conditions matérielles à la pratique des entraînements et de la compétition
- Assurer la présence d'un entraîneur à chaque entraînement,
- Favoriser le sens du collectif et la socialisation de chaque joueur(se) dans une dynamique de citoyenneté active
- A informer le joueur(se) et sa famille de la vie du club (*convocations, évènements, actualité...*) via le site Internet du club,
- Associer les parents à la vie du club.
- Respecter le choix des techniciens pour autant qu'il réponde aux orientations du club,
- Proposer des formations de formateur, d'arbitre ou de technicien table de marque,
- Convoquer de manière équitable joueurs et parents pour les fonctions support indispensables (*déplacements, table, arbitrage, buvette, ...*).

Le joueur(se) s'engage à :

- A faire preuve de ponctualité (*entraînements, matchs, arbitrage, tenue de l'E-marque*)
- Etre présent aux entraînements et convocations pour les matchs, l'arbitrage et la tenue de la table de marque, et à jouer toute la saison sportive,
- A prévenir (ou faire prévenir) son entraîneur et/ou coach de toute absence ou retard exceptionnel,
- Disposer d'un équipement (*chaussures, chaussettes, short, Tshirt, gourde*) adapté à la pratique du basketball
- Respecter la tenue officielle du club de match
- Aborder les entraînements et matchs avec une attitude de sérieux, d'écoute et de volonté de progresser individuellement et collectivement,
- Respecter l'encadrement, les bénévoles, les techniciens, les arbitres, la table de marque et les adversaires,
- Respecter le matériel et équipements publics mis à disposition,
- Donner une belle image du club tant à domicile qu'à l'extérieur (*avant / pendant / après le match*),
- Assurer (pour les adultes) 3 permanences minimum à la buvette.

Le(s) parent(s) et adulte(s) s'engage(nt) à :

- Vérifier la présence d'un entraîneur avant de laisser son enfant à la salle et respecter l'heure de fin d'entraînement ou de match,
- Inciter son enfant à prendre sa douche à l'issue du match ou de l'entraînement
- Ne jamais pénétrer dans un vestiaire d'équipe sans la présence d'un autre adulte,
- Respecter les décisions des responsables du club (*dirigeants, techniciens, coaches*) y compris sur les réseaux sociaux,
- A soutenir l'équipe de son enfant dans le respect de l'esprit sportif,
- Respecter les arbitres, la table de marque, le responsable de salle, les adversaires et leur encadrement,
- A respecter les décisions sportives du coach (*convocation, composition de l'équipe, gestion de l'effectif, principes de jeu...*) et de la direction technique,
- Assurer le transport de l'équipe de son enfant et ses permanences de buvettes à partir du planning annoncé par le parent-référent de l'équipe,
- Veiller au maintien en parfait état, notamment de propreté, de la tenue de match de leur enfant et à ne pas l'utiliser en dehors des matchs,
- Assurer 3 permanences au moins par enfant licencié à la buvette.

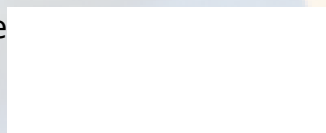
Signature



Le président
J.P. Dubouet



Signature



Signature

